



En effet, selon le ministère des finances, la contribution de la douane aux recettes budgétaires du Cameroun passe de 75 à 18 % de l'indépendance à nos jours.

Selon le Minfi, Cette tendance est mondiale, « Dans l'Union européenne par exemple, les droits et taxes de douane ne représentent plus que 8 à 10 % du budget des États tandis qu'aux États-Unis d'Amérique, ils ne concourent plus qu'à 2 % environ », peut-on lire dans le document d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020.

Selon le même ministère, la mission de douane en général et de la douane camerounaise en particulier est davantage tournée vers sa mission économique. Cependant, on assiste à une augmentation du volume des recettes douanières d'année en année. Elles ont par exemple doublé en 11 ans, passant de 401,3 milliards de FCFA en 2007 à 803,2 milliards de FCFA en 2018.

À en croire le Minfi, cette tendance haussière en volume devrait se poursuivre pendant les trois prochaines années. Le tableau des opérations financières de l'État fixe, en effet, les objectifs de recouvrements de recettes douanières à 905 milliards de FCFA en 2020, 925 milliards en 2021 et 955 milliards en 2022.